

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

Secrétaire de séance :
Anne VANPEENE

Nombre de délégués :
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothée, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N° 2026/001

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-15 relatif au secrétaire de séance, L.5211-1 du CGCT relatif à la transposition des règles applicables aux Comités Syndicaux pour les syndicats.

Au début de chacune de ses séances, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Après avoir délibéré, Le Comité Syndical,

A l'unanimité,

Décide de désigner Madame VANPEENE Anne en qualité de secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Monsieur SAISON HERVE

Madame VANPEENE Anne

LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : / 3 MARS 2026

Publié le : / 5 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le / 5 MARS 2026

ID : 059-255900599-20260302-AR_2026_1-AR

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joël, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUIWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothée, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPRIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

DEPARTEMENT
DU NORD
ARRONDISSEMENT
DUNKERQUE

Arrêté n°2026-1

Syndicat Mixte SIROM

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 15 MARS 2026

ID : 059-255900599-20260302-AR_2026_1-AR

Le Président du syndicat mixte SIROM Flandre Nord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19, R2122-8, et R 2122-10,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que Madame Catherine GREIF exerce les fonctions de directrice générale des services du syndicat mixte SIROM Flandre Nord,

Considérant que dans un souci de bonne administration locale et de continuité des services, il est nécessaire de compléter ses délégations dans une série de domaines,

ARRETE

Article 1°

A compter du 1^{er} mars, le Président du Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Madame Catherine GREIF, ingénieur principal, pour :

- Signature et transmission des correspondances et actes de gestion de courante du syndicat, y compris la gestion des ressources humaines et la gestion du parc de véhicules ;
- Signature et transmission des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses jusqu'à 5 000 € ;
- Signature des mandats et titres émis par le syndicat ;
- Signature et transmission des bordereaux de mandats et des bordereaux de titres émis par le syndicat ;

Article 2°

Le présent arrêté, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille (Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales).

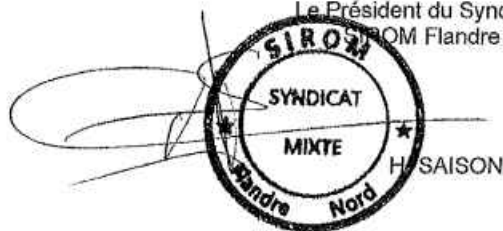
Article 3°

Ampliation du présent arrêté sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE pour authentification,

Notifié à l'agent concerné,

WORMHOUT, le 25 février 2026

Le Président du Syndicat Mixte
SIROM Flandre Nord



Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le / 5 MARS 2026
ID : 059-255900599-20260302-AR_2026_1-AR

Pour rendu exécutoire
Transmise à la sous-préfecture le : / 4 MARS 2026
Publié le : / 5 MARS 2026
Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le / 5 MARS 2026

ID : 059-255900598-20260302-DELIB_2026_002-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorotheé, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N°2026/002

Objet : Compte Financier Unique CFU 2025

Après avoir entendu le rapport de M. Francis AMPEN, Vice-Président en charge des Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le I de l'article 242 de la Loi de finances pour 2019 disposant que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique ayant vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 portant généralisation du CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

Considérant que la date et les modalités de vote du compte administratif continuent de s'appliquer au vote du compte financier unique ;

Considérant que Monsieur Francis AMPEN a été désigné par l'assemblée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique ;

Considérant que M. Hervé SAISON, Président, s'est retiré durant le vote de la délibération ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 7 avril 2025 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Vu les délibérations du Comité syndical approuvant les différentes décisions modificatives relatives à l'exercice 2025 ;

Après avis du Bureau réuni le 5 février 2026 ;

IL SERA DEMANDÉ AU COMITE SYNDICAL :

- D'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget du SIROM Flandre Nord et d'acter les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 666 928.14 €		1 219 212.38 €		2 886 140.52 €
Opérations de l'exercice	13 385 861.85 €	12 391 884.76 €	1 652 389.95 €	1 428 125.04 €	15 038 251.80 €	13 820 009.80 €
TOTAUX	13 385 861.85 €	14 058 812.90 €	1 652 389.95 €	2 647 337.42 €	15 038 251.80 €	16 706 150.32 €
Résultat de clôture		672 951.05 €		994 947.47 €		1 667 898.52 €

- De constater les identités de valeurs avec les données du comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

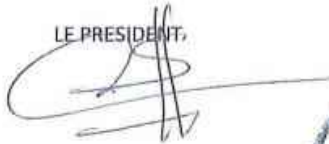
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser comme suit :

- en dépenses d'investissement : 663 894,12 €
- en recettes d'investissement : 0,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,
 Pour extrait Conforme,

Monsieur SAISON HERVE

LE PRESIDENT,



Madame VANPEENE Anne

Secrétaire de séance




Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : / 3 MARS 2026

Publié le : / 5 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 15 MARS 2026

ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_003-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 Janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUIWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothée, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPRIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N°2026/003

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 approuvé par délibération ;

Considérant que le résultat de la section investissement de l'exercice 2025 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2025 – Déficit	224 264,91
Résultat antérieur- Excédent	1 219 212,38
Résultat de la section d'investissement – Excédent	994 947,47

Solde des restes à réaliser :

Recettes	0.00
Dépenses	663 894.12
Besoin de financement	663 894.12

Résultat d'investissement global 2025

Résultat de la section d'investissement - Excédent	994 947,47
Solde des restes à réaliser - besoin	663 894,12
Résultat d'investissement – Excédent	331 053,35

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2025 Déficit	993 977,09
Résultat antérieur	1 666 928,14
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	672 951,05

Vu l'avis du bureau réuni le 5 février 2026 ;

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2025 du Budget du SIROM, soit 672 951,05 €, comme suit :

- 672 951,05€ au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget 2026 ;


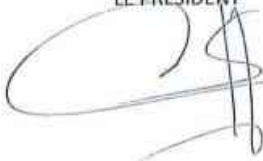
- D'affecter le résultat d'investissement 2025 du Budget du SIROM en totalité, soit 994 947,47 €, au compte 001 en recettes d'investissement du budget 2026

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,
Pour extrait Conforme,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le / 5 MARS 2026
ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_003-DE

Monsieur SAISON HERVE

LE PRESIDENT



DM
SYNDICAT
MIXTE
Flandre Nord

Madame VANPEENE Anne

Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : / 3 MARS 2026

Publié le : / 5 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le / 5 MARS 2026

ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_004-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUIWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothée, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPIRET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N°2026/004

Objet : Budget primitif 2026

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Francis AMPEN, Vice-Président en charge des finances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget du SIROM Flandre Nord ;

Vu la délibération du 8 décembre 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 concernant le Budget du SIROM Flandre Nord adressé aux membres du Comité Syndical en date du 13 février 2026,

Considérant le compte financier unique et l'affectation du résultat de l'exercice 2025 adoptés lors de la présente séance du Comité Syndical,

Après avis du Bureau du Syndicat réuni le 5 février 2026 ;

IL EST DEMANDÉ AU COMITE SYNDICAL :

- De bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du SIROM Flandre Nord qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES	Montants
Section de fonctionnement	12 985 800,00 €
Section d'investissement	2 497 947,47 €
TOTAL	15 483 747,50 €

RECETTES	Montants
Section de fonctionnement	12 985 800,00 €
Section d'investissement	2 497 947,47 €
TOTAL	15 483 747,50 €

- D'autoriser Monsieur le Président à procéder, au titre de l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Etant précisé

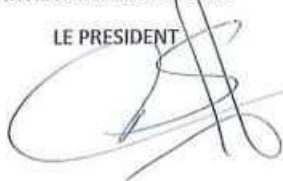
Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le / 5 MARS 2026
ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_004-DE

que ces mouvements feront l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche Comité syndical suivant cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,
Pour extrait Conforme,

Monsieur SAISON HERVE

LE PRESIDENT



Madame VANPEENE Anne

Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : / 3 MARS 2026

Publié le : / 5 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECC sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

Secrétaire de séance :
Anne VANPEENE

Nombre de délégués :
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnaud, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fablen, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothee, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPRIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

**Objet : PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AU FINANCEMENT DU SM SIROM FLANDRE NORD
POUR L'ANNEE 2026**

Suite à la transformation du S.I.R.O.M. en Syndicat Mixte, le SM SIROM Flandre Nord ne peut plus lever directement l'impôt, et ne peut plus réclamer les contributions directes, ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ses collectivités membres ayant la compétence « Collecte et Traitement », celles-ci versent mensuellement une participation par habitant au Syndicat Mixte.

Le SM SIROM Flandre Nord, depuis le 1^{er} janvier 2015, est composé de deux collectivités :

- Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre : dont la population légale desservie par le SM SIROM Flandre Nord, au 1^{er} janvier 2026, est de 25 784 habitants ;
- Communauté de Communes des Hauts de Flandre : dont la population légale desservie par le SM SIROM Flandre Nord, au 1^{er} janvier 2026, est de 54 512 habitants.

Soit un total de 80 296 habitants au 1^{er} janvier 2026 (source : INSEE).

Une participation différenciée par collectivité membre a été mise en place selon la méthode Comptacoût® afin de prendre en compte les modes de gestion différents sur les deux territoires. En conséquence, les contributions dues pour l'exercice 2026 s'élèvent à :

- 7 086 560 € pour la Communauté de Communes des Hauts de Flandre
- 2 887 808 € pour Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre Agglo

Sur proposition unanime des membres du bureau,

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical,

FIXENT, à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant des participations des collectivités membres du SIROM sur la base suivante :

Collectivités	Contribution annuelle due pour 2026	Population légale INSEE au 01/01/2025	Population légale INSEE au 01/01/2026	Participation / an / habitant
Cœur de Flandre Agglo	2 887 808 €	25 757	25 784	112.00 €
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	7 086 560 €	54 603	54 512	130.00 €
Total pour le SM SIROM Flandre Nord	9 974 368 €	80 360	80 296	124,22 €

PRECISANT que le Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord réclamera mensuellement la participation des communautés de communes.

ADOPTENT à l'unanimité.

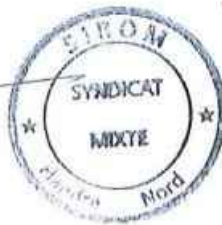
Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SAISON HERVE

Madame VANPEENE Anne

LE PRESIDENT

Secrétaire de séance


Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **13 MARS 2026**

Publié le : **15 MARS 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **15 MARS 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

Secrétaire de séance :
Anne VANPEENE

Nombre de délégués :
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnaud, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUIWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothée, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPIRET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N° 2026/006

Objet : Attribution du marché n° AO 05 2025 - Acquisition de conteneurs et de composteurs

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour l'acquisition de conteneurs pour la collecte des déchets en porte à porte et de composteurs individuels a été lancé par le SM SIROM Flandre Nord sous la forme d'un appel d'offre ouvert par accord cadre soumise aux dispositions des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

La consultation a été lancée le mardi 16 décembre 2025 pour une remise des offres fixée au lundi 19 janvier 2026 à 12h00.

Les membres de la commission d'Appel d'Offres se sont réunis le jeudi 26 février 2026 à 10h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les prestataires suivants :

Intitulé du lot	Prestaire retenu	Prix des prestations selon les DQE
Lot 1 : Fourniture de conteneurs roulants et du matériel de réparation	La société SULO Immeuble Perspective Défense Bâtiment A 1 rue du Débarcadère 92700 COLOMBES	77 169 € HT
Lot 2 : Fourniture de composteurs individuels en plastique et de matériels associés (bioeaux)	La société QUADRIA 68, rue Blaise Pascal 33127 Saint Jean d'Ilac	75 777 € HT
Lot 3 : Fourniture de composteurs individuels en bois	La société QUADRIA 68, rue Blaise Pascal 33127 Saint Jean d'Ilac	29 182 € HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **Décide** de retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.
- **Approuve** les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

ADOPTÉ à l'unanimité.

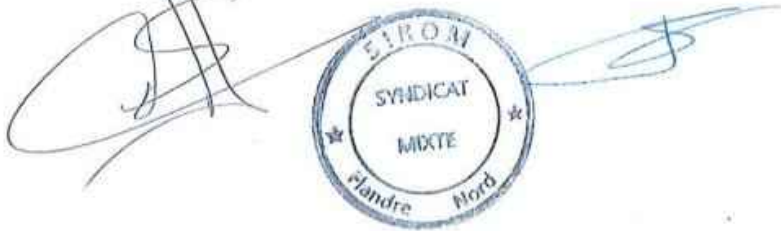
Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le / 5 MARS 2026
ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_006-DE

Monsieur SAISON HERVE
LE PRESIDENT

Madame VANPEENE Anne
Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : / 3 MARS 2026

Publié le : / 5 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 15 MARS 2026

ID : 059-255900589-20260302-DELIB_2026_007-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnaud, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUIWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myrlam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothee, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPRIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N° 2026/007

Objet : Approbation du contrat type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales et autorisation de signature avec les trois éco-organismes agréés (France Recyclage Pneumatique, ALIAPUR et TYVAL)

Monsieur le Président rappelle que le SM SIROM Flandre Nord est engagé depuis de nombreuses années avec des éco-organismes en charge d'apporter des accompagnements et des soutiens pour la mise en place d'actions de tri et/ou traitement de la collecte sélective.

Cet engagement concerne également les déchets de pneumatiques rapportés en déchèterie dont l'enjeu de leur valorisation est essentiel pour la préservation de l'environnement.

Trois éco-organismes de la filière pneumatiques (France Recyclage Pneumatique, ALIAPUR et TYVAL) ont été agréés fin décembre 2023 par arrêté du Ministre de la transition écologique en qualité d'éco-organisme de la filière de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Ces trois éco-organismes agréés ont une mission d'intérêt général consistant en la collecte, le tri, le traitement, le recyclage, la valorisation des déchets de pneumatiques, dont le périmètre a été défini à l'article R 543-137 du Code de l'environnement.

Ils ont également créé le « Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques », un organisme coordonnateur de la filière REP des pneumatiques agréé par arrêté interministériel le 2 décembre 2024. Cet organisme est chargé de coordonner les travaux des trois éco-organismes et de désigner, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, celui qui pourra le remplacer.

La société France Recyclage Pneumatique, portant agrément de la filière REP pneumatiques par arrêté du 27 décembre 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2029, est désignée comme l'éco-organisme référent auprès de la collectivité.

Un contrat-type arrête les termes et conditions de l'enlèvement de déchets de pneumatiques détenus par la collectivité et de la mise à disposition de contenants et d'équipements de protection individuelle par l'éco-organisme référent. Ce contrat prévoit notamment, dans le cadre de la récupération de ces déchets, un soutien financier de 10 euros par tonne de pneumatiques collectés.

CONSIDERANT que la société France Recyclage Pneumatique est désignée comme étant l'éco-organisme référent pour gérer les déchets de pneumatiques de la collectivité, il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques de la collectivité avec les éco-organismes agréés.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical,

A l'unanimité :

APPROUVE le « contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales » ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales proposé par les trois éco-organismes agréés mais assuré par France Recyclage Pneumatique, couvrant la période 2025 - 2029 et ce, pour les territoires adhérents du SM SIROM Flandre Nord.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le / 5 MARS 2026
ID : 059-25990599-20260302-DELIB_2026_007-DE

Monsieur SAISON HERVE

Madame VANPEENE Anne

LE PRESIDENT

Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : / 3 MARS 2026

Publié le : / 5 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUIW Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothée, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPRIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N° 2026/008

Objet : RENOUELEMENT ADHESION AMORCE 2026

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts, décide :

1° d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence Déchets Ménagers ;

2° de désigner Monsieur Hervé SAISON, Président, pour le représenter en tant que titulaire au sein des divers instances de l'Association, ainsi que Monsieur Paul-Loup TRONQUOY en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

3° d'inscrire la cotisation correspondante de 1 236.13 € (détaillée ci-après) dans son budget primitif.

PART FIXE : 537 €	
Compétence Déchets : 0,0087 €/habitant	
Population municipale SIROM sans double compte : 80 360 habitants soit 699.13 €	
Part fixe + Compétence déchets/habitants	
COTISATION 2025	1 236.13 €



ADOPTENT à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,
Pour extrait Conforme,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le / 5 MARS 2026
ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_008-DE

Monsieur SAISON HERVE

LE PRESIDENT



Madame VANPEENE Anne

Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : / 3 MARS 2026

Publié le : / 5 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 15 MARS 2026

ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_009-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUIWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothée, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPRIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

Objet : Convention d'entente entre TE Flandre et le SIROM Flandre Nord pour maintenance de l'éclairage extérieur du site de Wormhout et des déchèteries.

Te Flandre est un Etablissement de coopération intercommunale (EPCI) constitué par 99 communes de Flandres et Lys sous forme d'un Syndicat Intercommunal à vocation multiple.

Considérant que TE Flandre est propriétaire des réseaux de gaz et d'électricité sur son territoire et exerce la compétence télécommunications numériques et qu'en cela il réalise ou fait réaliser, tous les ans, d'importants travaux, qui pourraient être utilement groupés avec des travaux de réseaux d'éclairage public ;

Vu les articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Considérant que TE Flandre exerce la compétence éclairage public pour une très grande majorité des communes du territoire, selon ses statuts ;

Considérant que le SIROM Flandre Nord dispose de la compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilées et que dans ce cadre il gère un ensemble de déchèteries situées dans le territoire du SIECF ;

Considérant que pour la sécurité des usagers au sein des déchèteries et la bonne gestion des deniers publics, il convient d'uniformiser et de mutualiser les procédures en matière d'éclairage public ;

Considérant qu'il est opportun de créer une entente entre TE Flandre et le SIROM Flandre Nord afin de contribuer à l'entretien, la rénovation et la modernisation des éclairages des sites publics que sont le site de Wormhout, les déchèteries du territoire.

Considérant qu'il est envisagé, aux termes des marchés publics de TE Flandre, la possibilité de constituer, au travers de cette entente, un groupement de commandes avec le TE Flandre ;

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL

- de constituer avec TE Flandre, une entente intercommunale entre TE Flandre et le SIROM Flandre Nord afin de contribuer à l'entretien, la rénovation, la modernisation et l'extension des réseaux d'éclairages des différents sites publics et/ou d'intérêt public du SIROM Flandre Nord, à partir du 1^{er} mars 2026 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à l'Entente avec TE Flandre (ci-annexée) ainsi que tous les documents y afférents ;
- de prévoir les crédits relatifs à cette dépense aux budgets 2026 et suivants.

ADOPTENT à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,
Pour extrait Conforme,

Monsieur SAISON HERVE

Madame VANPEENE Anne

LE PRESIDENT

Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : 13 MARS 2026

Publié le : 15 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : 15 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

15 MARS 2026

ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_010-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDET Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDET Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothee, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPRIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N° 2026/010

Objet : modalités d'organisation du vote lors de l'installation en 2026 – recours au vote électronique

Le SM SIROM Flandre nord organise en 2026 l'élection de son président, de ses Vices-Présidents et des membres du bureau, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

Afin de garantir la fluidité des opérations, la transparence du scrutin et la sécurité des résultats.

Afin de garantir les délais de dépouillement et de limiter les risques d'erreurs matérielles, tout en confidentialité des suffrages.

Vu la loi JORF n°0114 du 19/05/2010 tendant à permettre le recours au vote par voie électronique lors des élections des membres de conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Vu le décret n° 2017-412 du 27 mars 2017 relatif à l'utilisation des moyens électroniques pour les votes au sein des assemblées délibérantes.

Considérant que le vote électronique, encadré par les textes susvisés, offre des garanties équivalentes, voire supérieures, au vote papier en matière de confidentialité, de traçabilité et de prévention des fraudes.

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'autoriser le recours au vote électronique pour les élections statutaires de 2026, dans le respect des principes de sincérité, de transparence et de sécurité juridique ;
- De déléguer au président les actes nécessaires à la mise en œuvre technique du scrutin, y compris la signature des conventions avec les prestataires.

ADOPTENT à l'unanimité.


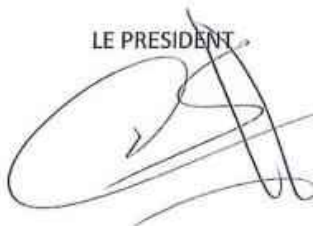
Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,
Pour extrait Conforme,

Monsieur SAISON HERVE

Madame VANPEENE Anne

LE PRESIDENT

Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le / 5 MARS 2026
ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_010-DE

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : / 3 MARS 2026

Publié le : / 5 MARS 2026

Délibération rendu exécutoire le : / 5 MARS 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

15 MARS 2026

ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_011-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECCQ sous la présidence de Monsieur SAISON Hervé, suite à la convocation reçue en date du 12 janvier 2026.

**Secrétaire de
séance :**
Anne VANPEENE

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 108
Présents : 56
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absents : 44

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COUVREUR Arnauld, CRESPEAU Angéline, DAMBRICOURT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Claudine, DELASSUS Christian, DELFORGE Michel, DIACRE Michel, DOLLEZ Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joel, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, GHELEIN Martine, GRONDEL Gérard, HAUSSIN Didier, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, KEURINCK Béatrice, KIECKEN Christine, LECLAIRE Patrice, MARIS Gérard, MEIRLAND Francis, NEUVILLE Cédric, OUTTIER Gérard, PLUY Jean-Marie, POTISEK Frédéric, QUEVAL Jonathan, SAISON Hervé, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, STAELEN Edith, THAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERHAEGHE Bernard, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

M. WEXSTEEN Patrick remplace Mme LOUCHART Frédérique.

Excusés : MM. DAVID Sabine, GOURNAY Marie-Josèphe, HOEDTS Emile, LAMIAUX Fabrice.

Absents : ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, BECUE Christophe, BENOUIWT Bernard, BOTTE Maurice, BUTAYE Jean-Jérôme, CALCOEN David, COLPAERT Marc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, DECLERCK Myriam, DEGRAEVE Vincent, DEHONDT Florence, DELGRANGE Jean-Jacques, DELMOTTE Vincent, DERAM Didier, DESMIDT David, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, ELLEBOUDT Edith, FRANCOIS Laure, FRYSON Michaël, GOUBELLE Gérard, GREBET Fabrice, HERREMAN Tanguy, LANFRANCHI Myriam, LEDOUX Jean-Baptiste, LEFEBVRE Georges, LEVIEZ Francis, MALESYS Dorothee, MEIRLAND Christophe, ROPITAL Jean-Michel, ROUSSEL Didier, SALOME Pierre – Jean, SAUVAGE Frédéric, SPRIET Olivier, TANGE Carole, TERNISEN Frédéric, VAN AGT Laurent, VANDEWALLE Nathalie, VANHEMS Virginie, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WOESTELANDT Philippe.

Pouvoirs

Mme. BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVERAERE Luc,
M. DESCHODT Daniel a donné pouvoir à M. DUCROCQ Joël,
M. LEPLAT Franck a donné pouvoir à M. DAMBRICOURT Marc,
M. PRUVOST Guy a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ

N°2026/011

Signature d'une convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial du Centre De Gestion de la fonction publique territorial du Nord pour la mise à disposition d'agent

Monsieur le Président du syndicat mixte SIROM Flandre Nord expose au Comité Syndical que l'article L452-44 du Code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents, en vue de les mettre à disposition des collectivités et établissements territoriaux de leur ressort, pour assurer le remplacement des agents territoriaux momentanément indisponibles, effectuer des missions temporaires ou pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du CGFP et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Le remplacement temporaire de l'assistante comptable du SIROM revêtant un caractère d'urgence, et pour assurer la continuité du service, Monsieur le Président propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, et présente la convention type à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG 59.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG 59,
- APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Président,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,
- AUTORISE Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de la Mission d'intérim territorial du CDG 59,
- CONSTATE que cette convention revêt un caractère d'urgence, et qu'elle est nécessaire à la continuité des services,
- AUTORISE Monsieur le Président à réduire le délai légal d'information des membres du Comité Syndical de 5 à 1 jour franc, selon les dispositions par l'article L.2121-11 du CGCT,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le **15 MARS 2026**
ID : 059-255900599-20260302-DELIB_2026_011-DE

- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 59, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.



Fait et délibéré en séance date que dessus,

Monsieur SAISON HERVE

Madame VANPEENE Anne

LE PRESIDENT

Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **13 MARS 2026**

Publié le : **15 MARS 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **15 MARS 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.